



# PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHONE-ALPES

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

### NUMERO SPECIAL ARS

DU

**22 octobre 2015**

---

*Le recueil des actes administratifs peut-être consulté sur notre site Internet :*  
**<http://www.rhone.gouv.fr>**

*Les textes publiés peuvent être consultés dans leur intégralité  
auprès des différents services concernés*

**AGENCE REGIONALE DE SANTE**

Arrêté n° 2014-3652 du 31 décembre 2014 portant transfert d'autorisation détenue par l'Association "La Pierre Angulaire Saint François d'Assise" au profit de l'Association "La Pierre Angulaire" pour la gestion de l'EHPAD "Saint François d'Assise" situé à LYON (1er), composé de 70 lits d'hébergement permanent, de 10 lits d'hébergement temporaire et de 10 places d'Accueil de jour.



**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes  
La Présidente du Conseil général du Rhône**

**Arrêté ARS N° 2014-3652**

**Arrêté départemental n°ARCG-PADAE-2014-0261**

**Transfert d'autorisation détenue par l'Association "La Pierre Angulaire Saint François d'Assise" au profit de l'Association "La Pierre Angulaire" pour la gestion de l'EHPAD "Saint François d'Assise" situé à LYON (1<sup>er</sup>), composé de 70 lits d'hébergement permanent, de 10 lits d'hébergement temporaire et de 10 places d'Accueil de jour.**

*Association « La Pierre Angulaire » - CALUIRE-ET-CUIRE*

VU le code de l'action sociale et des familles, livre troisième, titre premier (établissements et services soumis à autorisation), sections première et troisième du chapitre deux, sections première et quatrième du chapitre trois ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi N° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la loi N° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, modifiée par la loi N° 2011-940 du 10 août 2011 ;

VU le schéma régional d'organisation médico-sociale 2012-2016 fixé pour une durée de 5 ans par décision du Directeur général de l'agence régionale de santé Rhône-Alpes en date du 30 novembre 2012 ;

VU le schéma départemental du Rhône personnes âgées - personnes handicapées 2009-2013 ;

VU le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2012-2016 de la région Rhône-Alpes ;

VU l'arrêté départemental n°2004-0019 et préfectoral n°2004-2473 du 12 juillet 2004 autorisant l'association « La Pierre Angulaire » à créer un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « EHPAD Saint François d'Assise » pour une capacité de 80 lits et un accueil de jour de 10 places pour des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées ;

VU l'arrêté départemental n°2005-0006 et préfectoral n°2005-595 du 21 avril 2005 refusant à l'association « La Pierre Angulaire » la création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes pour une capacité de 79 lits d'hébergement complet et 10 places d'accueil de jour ;

VU l'arrêté préfectoral n°2007-798 et départemental n°2007-200 du 26 novembre 2007 autorisant l'association « La Pierre Angulaire » à créer un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « EHPAD Saint François d'Assise » pour une capacité de 80 lits d'hébergement complet dont 10 lits d'hébergement temporaire classique et 10 places d'accueil de jour et abrogeant l'arrêté départemental n°2004-0019 et préfectoral n°2004-2473 du 12 juillet 2004 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2008-4412 et départemental n°2008-0146 du 31 décembre 2008 portant modification de la répartition des lits au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées « EHPAD Saint François d'Assise » à LYON (1<sup>er</sup>) sans modification de la capacité globale autorisée, comme suit : 70 lits d'hébergement complet, 10 lits d'hébergement temporaire et 10 places d'accueil de jour ;

VU l'arrêté ARS n°2010/223 et départemental n°ARCG-PADA-2010-0311 du 7 mai 2010 portant transfert de l'autorisation détenue par l'association « La Pierre Angulaire » au profit de l'association « La Pierre Angulaire Saint François d'Assise » pour la gestion de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « EHPAD Saint François d'Assise » à LYON 1<sup>er</sup> ;

VU l'arrêté départemental n°ARCG-PADA-2011-0298 du 18 juillet 2011 habilitant l'EHPAD Saint François d'Assise à LYON (1<sup>er</sup>) à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale départementale sur la totalité de sa capacité installée, soit 70 lits d'hébergement complet, 10 lits d'hébergement temporaire et 10 places d'accueil de jour ;

VU la convention d'habilitation à l'aide sociale ;

VU la convention tripartite de l'EHPAD « Saint François d'Assise » signée le 31 décembre 2009 ;

VU l'extrait du procès verbal du Conseil d'Administration de l'association « LPA – Saint François d'Assise » du 4 juin 2013 approuvant la demande de transfert de l'autorisation d'exploitation des lits de l'EHPAD « Saint François d'Assise » au profit de l'association « La Pierre Angulaire » ;

VU l'extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale de l'association « La Pierre Angulaire » du 1<sup>er</sup> juillet 2013 approuvant la demande de transfert de l'autorisation d'exploitation des lits de l'EHPAD « Saint François d'Assise » au profit de l'association « La Pierre Angulaire » ;

CONSIDERANT que tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation doit être porté à la connaissance des autorités compétentes selon l'article L 313-1. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées ;

CONSIDERANT que l'association « La Pierre Angulaire » présente toutes les garanties techniques, morales et financières pour l'exploitation des 80 lits d'hébergement complet et 10 places d'accueil de jour de l'EHPAD Saint-François-d'Assise ;

Sur proposition de la Directrice adjointe du Handicap et du Grand Age, de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes et du Directeur général des services départementaux ;

## ARRETEMENT

**Article 1 :** L'autorisation visée à l'article L 313-1 du code de l'action sociale et des familles, précédemment délivrée à Monsieur le Président de l'association « La Pierre Angulaire Saint François d'Assise » sise 17 rue Saint François d'Assise – 69001 LYON, pour la gestion de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « EHPAD Saint François d'Assise » situé 17 rue Saint François d'Assise – 69001 LYON, est transférée à Monsieur le Président de l'association « La Pierre Angulaire », sise 69 chemin de Vassieux – 69300 CALUIRE-ET-CUIRE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Article 2 :** Le reste est sans changement.

**Article 3 :** Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de la structure par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation

devra être porté à la connaissance des autorités compétentes selon les termes de l'article L 313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

**Article 4** : Le changement de l'entité juridique gestionnaire de l'EHPAD Saint-François-d'Assise sera enregistré au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) selon les caractéristiques suivantes :

<b>Mouvements Finess</b> : Transfert d'autorisation de gestion					
<b>Entité juridique</b> : ASSOCIATION LA PIERRE ANGULAIRE SAINT FRANCOIS D'ASSISE <b>ancien gestionnaire</b>					
Adresse : 17 rue Saint François d'Assise – 69001 LYON					
N° FINESS EJ : 69 003 476 4					
Statut : Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique					
N° SIREN (Insee) : 421575820					
<b>Entité juridique</b> : ASSOCIATION LA PIERRE ANGULAIRE <b>nouveau gestionnaire</b>					
Adresse : 69 chemin de Vassieux – 69300 CALUIRE-ET-CUIRE					
N° FINESS EJ : 69 000 372 8					
Statut : Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique					
N° SIREN (Insee) : 421575820					
<b>Établissement</b> : EHPAD SAINT FRANCOIS D'ASSISE					
Adresse : 17 rue Saint François d'Assise – 69001 LYON					
Téléphone / Fax : Tél : 04.72.10.77.10 / Fax : 04.72.10.78.50					
E-mail : direction@ehpad-assise.fr					
N° FINESS ET : 69 002 489 8					
Catégorie : 200 Maison de retraite					
Mode de tarif : [21] Autorité mixte ARS PCG EHPAD tripartite DG partielle					
<b>Équipements</b> :					
<b>Triplet</b> (voir nomenclature Finess)					
N°	Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Capacité autorisée	Capacité installée
1	924	11	711	70	70
2	657	11	711	10	10
3	924	21	436	10	10

**Article 5** : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes et la Présidente du Conseil général du Rhône, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon – 184 rue Duguesclin – 69433 LYON CEDEX 3.

**Article 6** : La Directrice adjointe du Handicap et du Grand Age, de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes ainsi que le Directeur général des services départementaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes et du Conseil général du Rhône.

Fait à Lyon, le 31 décembre 2014  
En deux exemplaires originaux

P/ La Directrice Générale  
de l'Agence Régionale de Santé  
Et par délégation  
La Directrice du Handicap et du Grand Age

La Présidente du Conseil Général

Marie-Hélène LECENNE

Danielle CHUZEVILLE